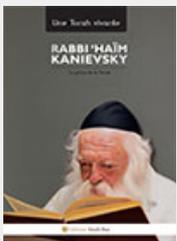




Neviim (prophètes) - Josué

Chapitre 17

- 17,1 Le lot attribué à la tribu de Manassé, parce qu'il était le premier-né de Joseph, échut à Makhir, premier-né de Manassé, père de Ghilead; et, comme il était belliqueux, il eut le Galaad et le Basan.
- 17,2 Les autres descendants de Manassé reçurent selon leurs familles, savoir: les fils d'Abiézer, ceux de Hêlek, ceux d'Asriel, ceux de Sichem, ceux de Héfer et ceux de Chemida, formant la descendance mâle de Manassé, fils de Joseph, selon leurs familles.
- 17,3 Mais Celofhad, fils de Héfer, fils de Ghilead, fils de Makhir, fils de Manassé, n'avait pas de fils, rien que des filles, lesquelles se nommaient: Mahla, Noa, Hogla, Milca et Tirça.
- 17,4 Elles se présentèrent devant le pontife Eléazar, devant Josué, fils de Noun, et les phylarques, en disant: "L'Eternel a ordonné à Moïse de nous attribuer un patrimoine parmi nos frères." Et on leur attribua, selon la parole de l'Eternel, un patrimoine parmi les frères de leur père.
- 17,5 A Manassé échurent donc dix parts, outre le pays de Galaad et le Basan, situés au delà du Jourdain;
- 17,6 car les descendantes de Manassé obtinrent une propriété parmi ses descendants, tandis que le pays de Galaad appartient aux autres descendants de Manassé.
- 17,7 Or, la limite de Manassé était, en partant d'Aser: Mikhmetat, situé devant Sichem: de là elle s'étendait à droite vers les habitants d'En-Tappouah
- 17,8 (Manassé possédait le canton de Tappouah, mais Tappouah même, à la frontière de Manassé, était aux enfants d'Ephraïm).
- 17,9 La limite descendait jusqu'au midi du torrent de Kana: les villes de ce côté, enclavées parmi celles de Manassé, appartenaient à Ephraïm, tandis que la limite de Manassé était au nord du torrent et se terminait à la mer.
- 17,10 A Ephraïm ce qui était au sud, à Manassé ce qui était au nord, avec la mer pour limite; ils touchaient Aser au nord, Issachar à l'orient.
- 17,11 Manassé eut encore, dans les cantons d'Issachar et d'Aser, Bethcheân avec ses bourgades, Yibleam avec les siennes, les habitants de Dor et de En-Dor avec leurs dépendances, ceux de Taanakh et de Meghiddo avec les leurs, trois provinces.
- 17,12 Toutefois, les enfants de Manassé ne purent déposséder la population de ces villes, les Cananéens étant résolus à demeurer dans ce pays.
- 17,13 Devenus plus forts, les Israélites soumièrent les Cananéens à un tribut, mais ne les expulsèrent point.
- 17,14 Les descendants de Joseph se plaignirent en ces termes à Josué: "Pourquoi nous as-tu donné pour héritage un seul lot et un seul district, alors que nous formons une population nombreuse, tellement l'Eternel nous a bénis?"
- 17,15 Josué leur répondit: "Si vous êtes tellement nombreux, montez dans la région boisée, et ouvrez-vous y un passage au pays des Phérézéens et des Rephaïm, puisque la chaîne d'Ephraïm est trop étroite pour vous."
- 17,16 "En effet, reprirent les descendants de Joseph, la montagne ne nous suffit point, et, d'autre part, tous les Cananéens de la plaine ont des chariots de fer, ainsi que ceux de Bethcheân et de ses dépendances, et ceux de la vallée de Jézreël."
- 17,17 Mais Josué dit à la famille de Joseph, aux tribus d'Ephraïm et de Manassé: "Vous êtes un peuple nombreux, vous êtes pleins d'énergie, vous ne sauriez avoir un lot unique.
- 17,18 La montagne doit être à vous! Ce n'est que bois, mais vous la déboiserez, et vous en posséderez jusqu'aux points extrêmes; car vous en chasserez le Cananéen, malgré ses chariots de fer, malgré sa puissance!"



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions